



Un proprietaire a t'il le droit d'anuler un bail signer?

Par **dasoma83**, le **12/10/2009** à **20:31**

Bonjour,

le samedi 3 octobre j'ai visité une maison en location la locataire nous a fais visité avec le proprietaire. le mardi suivant donc le 6 octobre mon conjoint et moi meme avons signé un bail chez le proprietaire.nous devons enmenager le 1 decembre car la locataire actuel avais envoyez sa lettre de preavis le 01 octobre. a ce jour le 12 octobre la locataire ne veux plus quitter les lieux le proprietaire ne sait pas quoi faire!!! quels sont mes droits.le locataire doit elle imperativement quitter les lieux? le proprietaire a t'il le droit d'annuler le bail?